

- PREScriptions REGLEMENTAIRES :**
- UA : zone urbaine de centre-bourg
 - UB : zone urbaine pavillonnaire dense
 - UBa : zone urbaine pavillonnaire dense soumise à OAP
 - UC : zone urbaine pavillonnaire
 - UCa : zone urbaine pavillonnaire non desservie par l'assainissement collectif
 - UCb : zone urbaine pavillonnaire soumise à OAP
 - UE : zone urbaine dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif
 - UEI : zone urbaine dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif à vocation de sports et loisirs
 - UEla : zone urbaine dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif à vocation de sports et loisirs soumise à OAP
 - UK : zone urbaine dédiée aux campings
 - UY : zone d'activités
 - 1AU : zone à urbaniser
 - A : zone agricole
 - N : zone naturelle
 - Nk : zone naturelle à vocation de camping
 - Np : zone naturelle de protection
 - Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Secteurs inondables soumis aux prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) en vigueur (se référer au plan opposable joint en annexe du PLU)
 - parcellaire (matrice cadastrale 2022)



- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41-4° du code de l'urbanisme (cf liste)
- Epaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme (cf liste)

- changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du code de l'urbanisme

- Elément de paysage bâti à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- canal à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- élément de paysage (haie ou ripisylve) à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaire de diversité commerciale à préserver au titre de l'article L.151-16 CU

autres éléments à titre d'information (indication données à la date d'élaboration du document susceptibles d'évoluer) :

- périmètre de réciprocity lié à un bâtiment d'élevage soumis au RSD (50m)
- périmètre de réciprocity lié à un bâtiment d'élevage classé ICPE (100m)

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme :

Libellé	Numéro	Désignation
Emplacement réservé pour création d'un logement social	1	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	2	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	3	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	4	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	5	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	6	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	7	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	8	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	9	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	10	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	11	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	12	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	13	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	14	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	15	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	16	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	17	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	18	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	19	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	20	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	21	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	22	commune de Saint-Pier-sur-Meuse

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41-4° du Code de l'urbanisme :

Libellé	Numéro	Désignation
Emplacement réservé pour création d'un logement social	1	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	2	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	3	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	4	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	5	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	6	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	7	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	8	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	9	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	10	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	11	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	12	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	13	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	14	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	15	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	16	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	17	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	18	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	19	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	20	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	21	commune de Saint-Pier-sur-Meuse
Emplacement réservé pour création d'un logement social	22	commune de Saint-Pier-sur-Meuse

